



## PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS D'EUROPE 2020

Gymnastique Rythmique (GR) : Junior – arrêtée lors de la  
réunion CA du 23.09.2019 et mise à jour après la réunion  
CA du 25.11.2019.

Strassen, 28/11/2019

concerne : critères

### GENERALITES

Période: du 22 au 24 mai 2020. Lieu : Kiev (Ukraine).

Formule de compétition : années de naissance 2005, 2006 et 2007 – compétition de qualification avec classement par pays et finale par agrès (top 8).

1 à 4 gymnastes peuvent participer par pays.

Si 1 seule gymnaste participera en individuel, elle devra présenter les 4 engins.

Si 2, 3 ou 4 gymnastes participeront, chaque gymnaste devra présenter au minimum 2 et au maximum 4 engins.

Condition : Seulement 8 exercices (2 par engin) en tout peuvent être présentés.

Admises pour le test de présélection :

Sophie Turpel, Eva Sguerra, Alexandra Meysembourg, Elena Meysembourg, Sania Nenkova, Michèle Schaack.

La condition d'admission au Cadre National en GR est posée pour être éligible pour cette procédure de sélection.

### OBJECTIFS

Participation : même base que pour les critères en gymnastique artistique féminine et masculine, atteindre au minimum les deux tiers du classement des qualifications (CI).

### PRESELECTION

Aux Championnats d'Europe, un maximum de 4 gymnastes peut participer. Pour cette raison un test de présélection est nécessaire et aura lieu fin 2019, en temps utile, avant les compétitions de sélection. **(décision CA du 25.11.2019 : le test de présélection est fixé au 7.12.2019)** Pour valider la participation dans la procédure de sélection, la gymnaste doit réaliser au moins **3** des notes de départ qui suivent.

Corde :	<b>6,0 pts</b>
Ballon :	<b>6,2 pts</b>
Massues :	<b>6,8 pts</b>
Ruban :	<b>4,6 pts</b>

En cas où plus que 4 gymnastes réalisent 3 notes de départ, le Tie Break sera tranché sur la note de départ du 4<sup>ième</sup> engin. Si le Tie Break n'est toujours pas résolu, le CA prendra la décision sur analyse des résultats obtenus au test de présélection.

## SELECTION

La gymnaste ou les gymnastes doivent atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection 3 des normes de sélection suivantes. **Pour une qualification avec comme objectif 2/3 du classement par agrès, 3 normes par agrès doivent au minimum être réalisées lors de la même compétition de sélection (pas de mélange entre les différentes phases de la même compétition).**

La FLGym refusera l'inscription aux Championnats d'Europe si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

### Normes de sélection :

Corde :	<b>12,600 pts</b>
Ballon :	<b>13,000 pts</b>
Massues :	<b>13,200 pts</b>
Ruban :	<b>10,300 pts</b>

## DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale. La délégation sera composée en fonction de la qualification des gymnastes. Un juge avec brevet international de minimum catégorie 3 devra obligatoirement figurer dans la délégation.

## LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, la gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Être de nationalité Luxembourgeoise et être sélectionnée pour la procédure de sélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Une gymnaste qui refuse une invitation de la FLGym pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale peut être exclue de la procédure de sélection et par conséquent d'une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe 2020.

## CALENDRIER

(à confirmer)

### Moments de sélection :

1. Luxembourg Cup 21/12/2019 Luxembourg
2. Moscow International Tournament \* 07-08.02.2020 Moscow (Russie)

\*uniquement en cas de confirmation officielle que les gymnastes Juniors peuvent présenter 4 agrès

### Détermination de la sélection :

1. XX/XX/20XX Communication officielle de la sélection
2. 19/02/2020\* Date limite d'inscription définitive à l'UEG
3. 23/03/2020 Détermination de la délégation par le CA
4. 22/04/2020\* Date limite d'inscription nominative à l'UEG

\*Dates selon recueil technique UEG. Les directives des Championnats d'Europe 2020 ne sont pas encore publiées.